



**Direction Générale Adjointe
Investissements et Territoires**

Direction Territoires et Développement Durable

Dossier suivi par [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

24 JUIN 2020

COURRIER ARRIVÉE

GR/20/0242

AUCH, le

18 JUIN 2020

Lettre recommandé avec A.R.

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 mai 2020, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives du contrôle des comptes de la Compagnie d'Aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) pour les exercices 2013 à 2017.

Ce rapport appelle de ma part les remarques suivantes.

Le Département du Gers détient 9 % des parts social de la Société d'Aménagement Rural (SAR) Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

La CACG gère actuellement l'alimentation en eau du Système Neste (ouvrages hydrauliques Etat, canal de la Neste et ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités territoriales). Elle est aussi historiquement concessionnaire des cinq ouvrages hydrauliques du Département du Gers (pour 18 millions de m³).

Les enjeux sur ce secteur sont multiples et vitaux pour un territoire rural comme le Gers dépendant de ses eaux de surface pour l'environnement et tous ses usages (eau potable, agriculture, industries, tourisme...), en particulier en période d'étiage.

De plus la raréfaction de la ressource naturelle liée au réchauffement climatique implique des conflits d'usages entre bassins versants et entre usages. En 2019, la situation a frôlé une crise d'alimentation en eau potable.

Au vu de ces enjeux, le Département du Gers a fait le choix de porter le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne, afin de prendre en main la planification de la gestion de l'eau.

... / ...

Monsieur André PEZZIARDI
Directeur de la Chambre Régionale
des Comptes Occitanie
500, Avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Parallèlement à cette planification, **la gestion opérationnelle de l'eau portée actuellement par la CACG constitue un outil indispensable à notre territoire qu'il convient donc de conforter.**

Pour autant, depuis 2016 la situation financière de la CACG s'est fortement dégradée. Ses produits ne permettent plus de répondre aux charges annuelles, et la mise en place d'un projet stratégique en 2018 avec le développement d'une ingénierie en France et à l'internationale n'a pas permis de résoudre la situation.

Bien au contraire, les investissements liés à ce projet stratégique de redressement notamment en Vendée, n'ont fait qu'aggraver la situation financière actuelle. Le résultat comptable fortement déficitaire de ces deux dernières années ainsi que les perspectives à court terme ont donné lieu à une procédure d'alerte dès septembre 2019.

Comme vous le préconisez, ce plan stratégique déconnecté des réelles capacités financières et des missions prioritaires de la CACG doit nécessairement être actualisé.

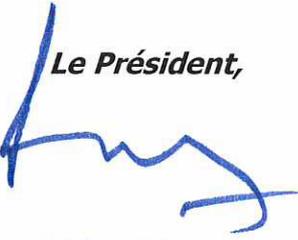
Dans ce cadre-là, la recapitalisation envisagée par les deux Régions (et notamment la Région Occitanie) à hauteur de 4 millions d'euros paraît indispensable, et le Gers, le moment venu, prendra toute sa part dans ce processus de sauvetage.

A ce titre un engagement plus affirmé et plus large de la Région Occitanie qui aura vocation à devenir un acteur essentiel dans la gestion future de la structure, notamment dans le cadre du transfert de la concession Neste à son profit, doit être envisagé.

Ainsi, des orientations fortes sont à définir afin de :

- Maintenir l'activité « gestion et exploitation » de l'eau de la CACG indispensable pour le département du Gers ;
- Revoir la stratégie de la CACG et se recentrer sur ce qui est indispensable au Gers : la gestion opérationnelle de l'eau ;
- Réinterroger les statuts, voire la structure et sa gouvernance ;
- Refonder un modèle économique et une tarification pérenne pour la gestion de l'eau qui prend en compte l'ensemble des usages.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Philippe MARTIN